

عن ربيعة بن عبد الله بن الهدير التيمي: أن عمر بن الخطاب رضي الله عنه ، قرأ يوم الجمعة على المنبر بسورة النحل حتى إذا جاء السجدة نزل، فسجد وسجد الناس حتى إذا كانت الجمعة القابلة قرأ بها، حتى إذا جاء السجدة، قال: «يا أيها الناس إنا نمرُّ بالسجود، فمن سجد، فقد أصاب ومن لم يسجد، فلا إثم عليه ولم يسجد عمر رضي الله عنه » وفي رواية: «إن الله لم يفرض السجود إلا أن نشاء».



Rabî'ah ibn 'Abdillah ibn Al-Hudayr
At-Taymî relate : « 'Umar ibn Al-Khaṭṭâb
(qu'Allah l'agrée) avait récité la sourate :



"Les abeilles" sur sa chaire, un vendredi. Arrivé au verset qui nécessite une prosternation, il descendit et se prosterna, et les gens se prosternèrent. Le vendredi suivant il récita la même sourate, et arrivé au même verset de prosternation, il dit : « Ô gens! Nous passons parfois par des versets de prosternation, alors celui qui se prosterne a bien fait et celui qui ne se prosterne pas n'a fait aucun péché ! », et 'Umar (qu'Allah l'agrée) ne se prosterna pas. Dans une autre version : « Allah ne nous a pas ordonné de nous prosterner, sauf si on le désire ! »

Rapporté par Al-Bûkhârî
Jugement : Authentique